

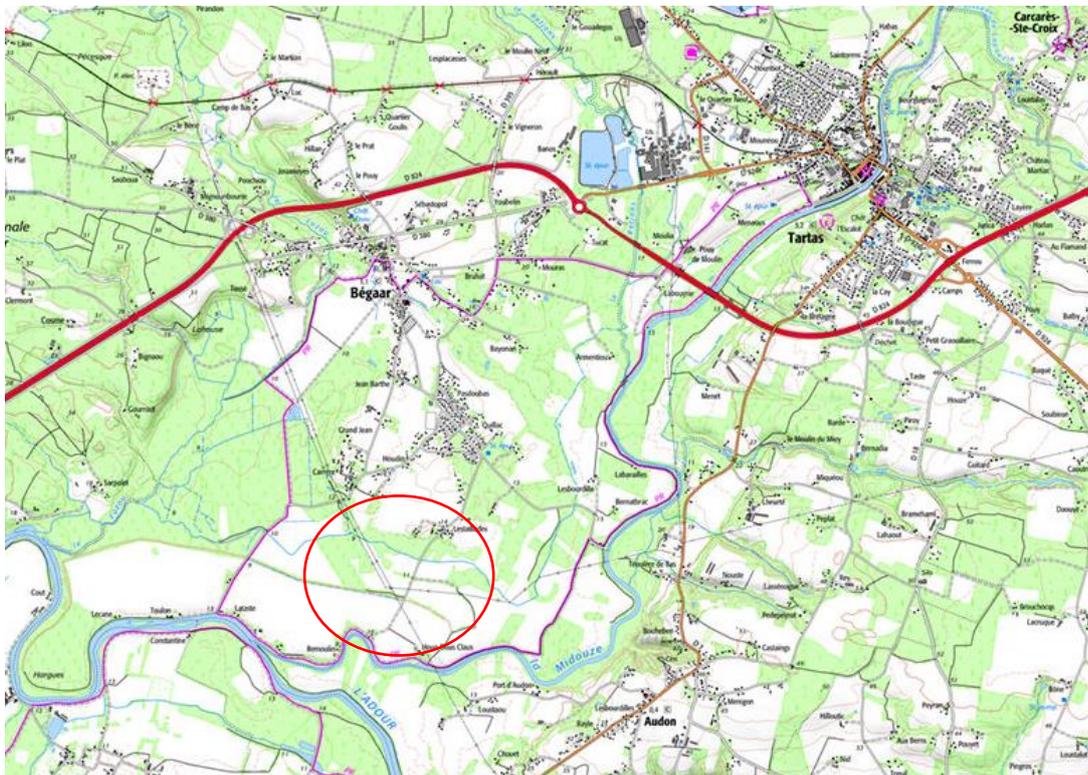


Déplacement de deux nids de Cigognes sur la commune de Bégaar (40)

Contexte

Département des Landes

Canton du Pays Morcenais Tarusate- Commune de Bégaar



RTE, le Réseau de Transport d'Électricité, est le gestionnaire nationale du réseau électrique à Très Haute Tension. Les territoires sont découpés et gérés localement par les GMR, Groupes Maintenance Réseaux.

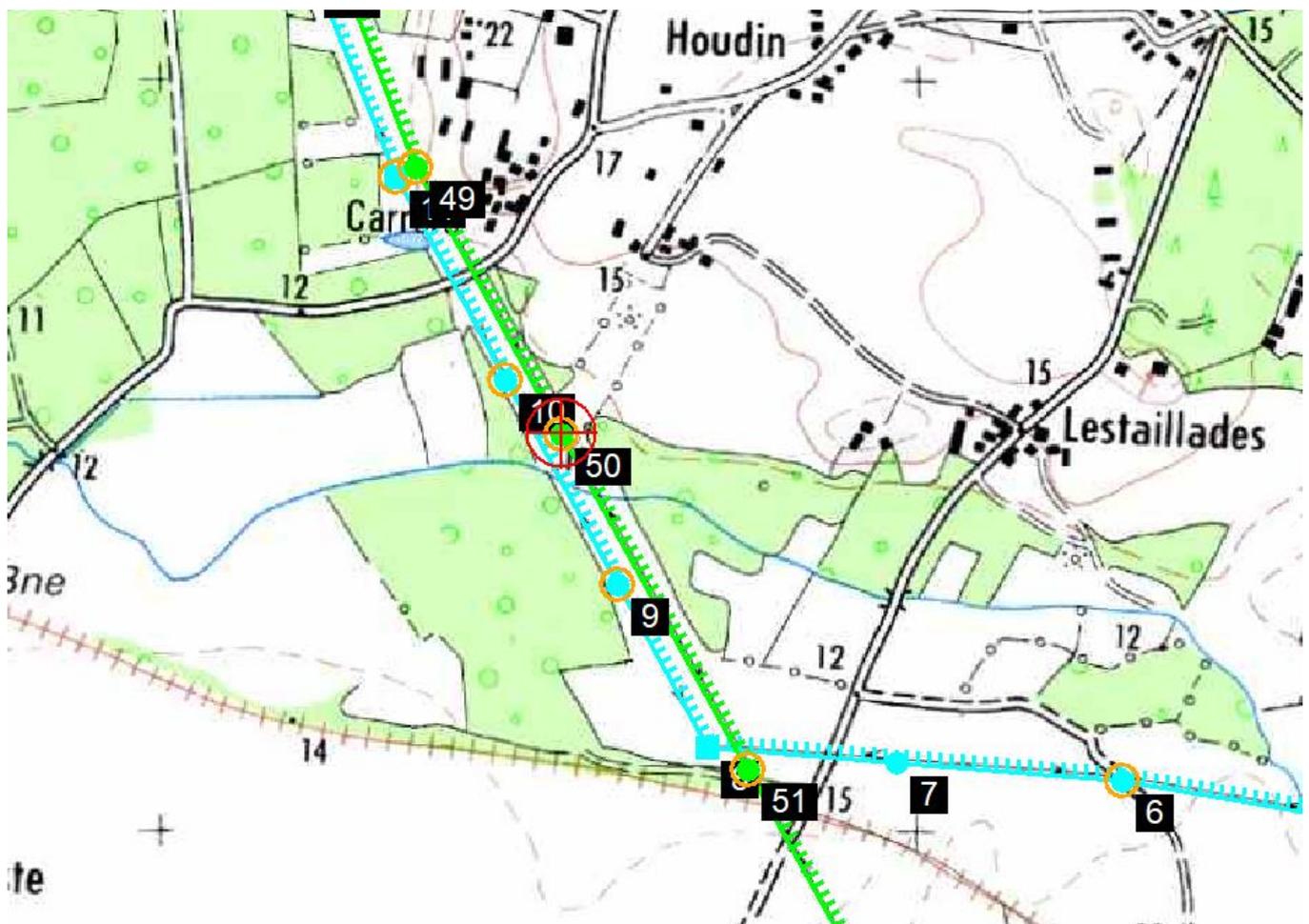
Le GMR Béarn, basé à BILLERE (64), couvre les départements des Pyrénées-Atlantiques, Landes, Hautes-Pyrénées et une partie de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

Lors de visite annuelle de contrôle des ouvrages, les agents ont découvert la présence de deux nouveaux nids de cigognes installés sur des supports électriques.



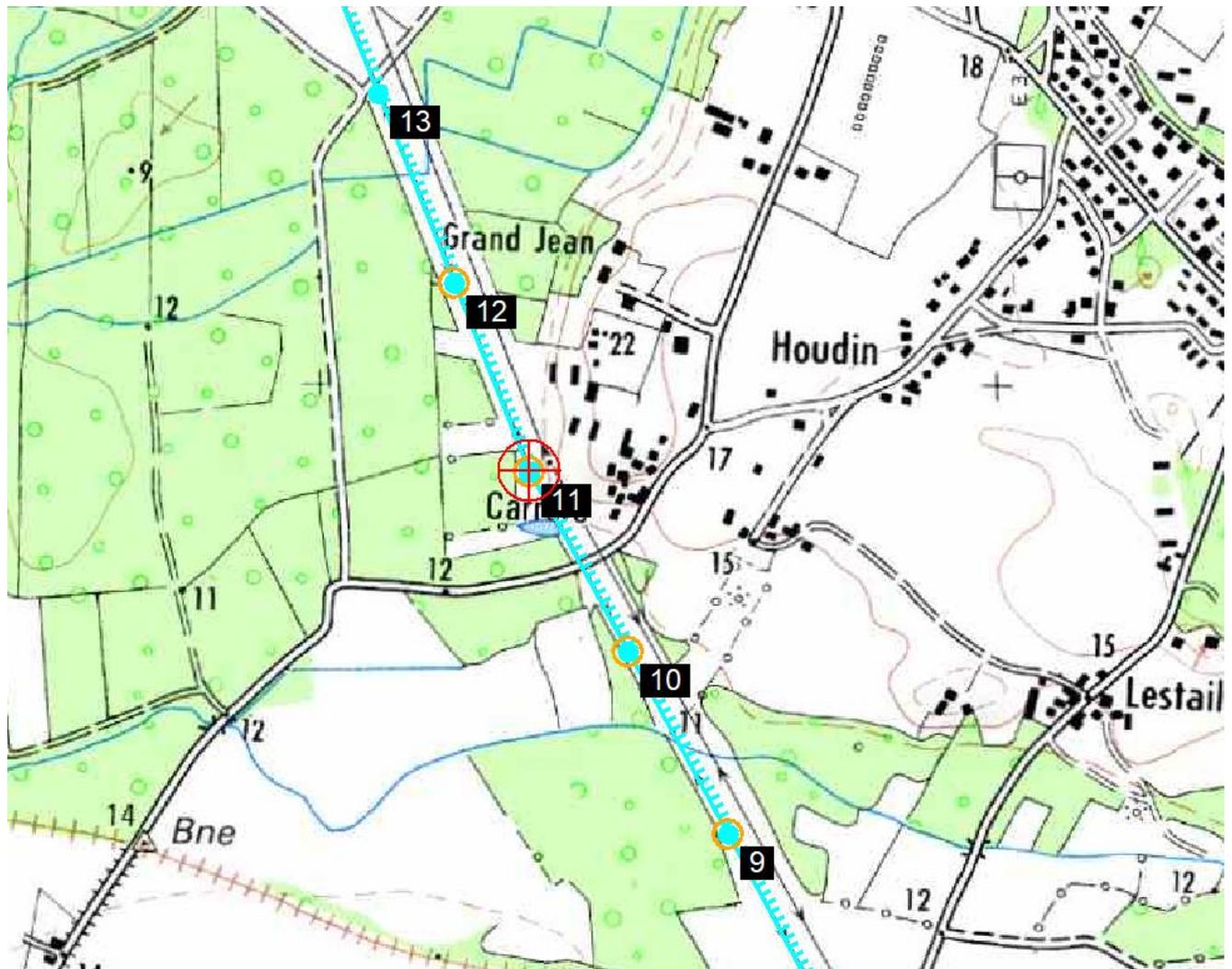
Les lignes électriques concernées par le projet sont les liaisons en supports communs dénommées :

- **225kV Cantegrit-Marsillon pylône n°50**





- **63kV Audon-Bergé 1&2 pylône n°11**



Un certain nombre de couple de Cigognes ont installé leur nid sur les pylônes électriques. Nous dénombrons à ce jour 12 nids de cigognes installés sur différents supports des lignes électriques citées.



De par leur position sur le pylône, deux d'entre eux posent des risques des 2 ordres :

- Risques d'électrocution des oiseaux
- Risque pour la qualité et la sûreté du réseau électrique



Pylône n°11 liaisons 63kV Audon-Bergé 1&2



Pylône n°50 liaison 225kV Cantegrit-Marsillon

Objectifs :

L'objectif principal du projet de déplacement des nids est de mettre en sécurité les couples de cigognes, tout en préservant leurs habitats.

Le second objectif est d'assurer la sûreté de l'ouvrage électrique et la qualité du réseau. En cas d'amorçage, les liaisons électriques seront impactées et les clients raccordés au réseau d'électricité n'auront plus l'énergie nécessaire pour leur production.

Organisation des travaux

Les travaux de déplacement du nid seront programmés aux environs du mois d'août de l'année 2020. La période choisie pour la réalisation de ces travaux est en corrélation avec une période hors reproduction-nidification de l'espèce.

Ces travaux sont réalisables uniquement si les liaisons électriques sont consignées, c'est-à-dire mises hors de tension.



Les travaux seront réalisés par des salariés ayant l'expérience sur des travaux similaires.

Déroulement des travaux :

Les travaux seront effectués en plusieurs phases :

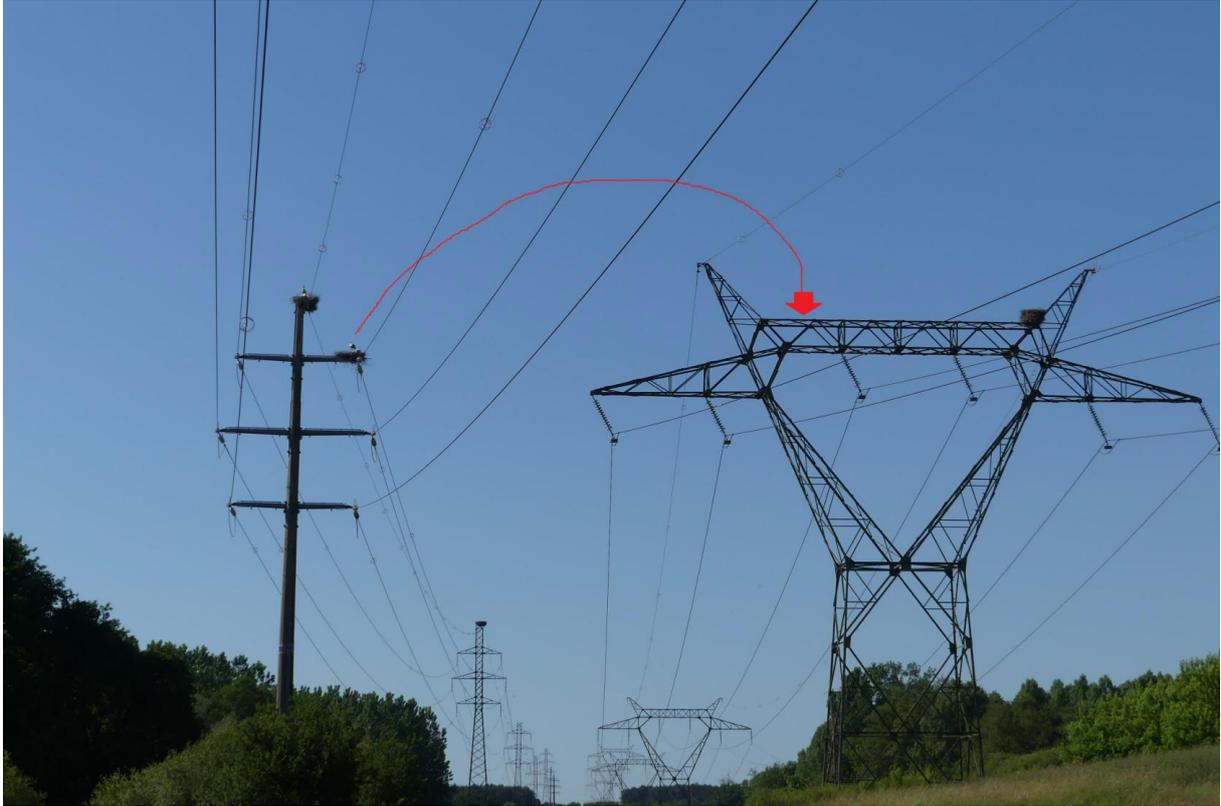
- Phase 1 : les nids sont évacués des supports électriques
- Phase 2 : une plateforme spécifique sera installée sur les pylônes, dans un endroit sécurisé (sur la tête du pylône). Quelques branchages des nids déplacés seront installés dans les plateformes afin d'assurer la reprise de celles-ci par les couples déplacés.



Exemple de plateforme installée sur des supports RTE

- Phase 3 : des branchages, issus des nids déposés, sont mis sur les plateformes pour attirer l'espèce à créer un nid à cet endroit
- Phase 4 : des anémomètres sont installés sur les bras du pylône pour éviter que des cigognes n'y installent un nid (endroit non sécurisé)

Il n'est pas possible de placer une plateforme sur le pylône n°11 des lignes 63kV Audon-Bergé 1&2 du fait de sa configuration. C'est pourquoi, nous proposons que la plateforme soit installée sur le pylône de la ligne 225kV le plus proche, à savoir le numéro 49, suivant le dessin suivant :



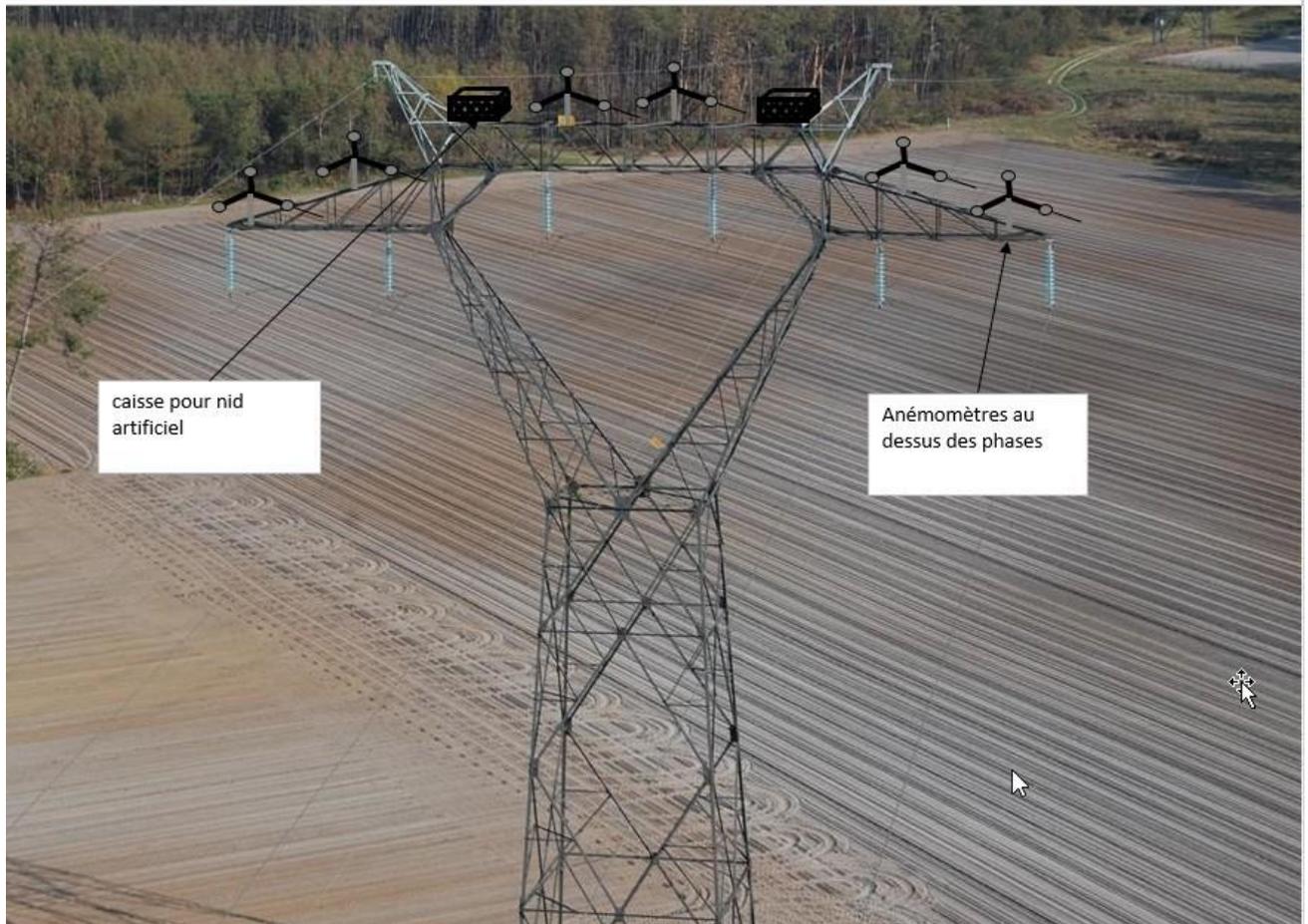
Projet de déplacement du nid situé sur le support n°11 de la 63kV sur le support n°49 de la 225 kV.

Le nid déjà présent sur ce pylône est sécurisé donc il n'est pas concerné par un déplacement.

Avant d'éviter que d'autre couple ne s'installe sur le support n° 11, des anémomètres seront installés.

Pour le déplacement du nid implanté sur le support n°50 de la ligne 225KV Cantegrit-Marsillon, nous proposons la mise en place d'une plateforme sur ce même support et d'anémomètres suivant le schéma ci-après :

Proposition d'équipement des pylônes type B1 et B2 présent sur la ligne 225kv Cantegrit-Marsillon



Suivie de la procédure de déplacement du nid

Après la mise en place de la plateforme, une surveillance régulière sera réalisée pour s'assurer de la colonisation du nid, et de la reproduction de l'espèce.

Un état des lieux sera remonté aux services de la DREAL.

Exemple de réalisation similaire antérieure :

Le réseau de RTE est maillé sur l'ensemble du territoire français. De fait, la problématique de la nidification de cigognes sur les supports électriques est connue de RTE.



Dans la région Nouvelle-Aquitaine et plus précisément sur le territoire du Groupe Maintenance Réseaux Béarn, de nombreuses opérations de ce type ont déjà été réalisées avec succès.

Les visites annuelles des lignes électriques permettent de faire un état des lieux régulier de la présence des cigognes sur les supports.

Les nids installés sur les zones du pylône qui ne présentent pas de danger pour les oiseaux ne sont pas déplacés.

En revanche, ceux pour lequel il existe un risque réel pour la sûreté du réseau et pour la préservation des oiseaux, une étude de déplacement est réalisée pour étudier la faisabilité d'une mise en place de plateforme ou d'un support bois de compensation.

Un suivi annuel des couples de cigognes et de la reproduction est effectué en lien avec les LPO.

Aussi, RTE met à disposition ses équipes et son matériel pour accéder aux nids et permettre le bagage des cigogneau. Ce bagage est nécessaire à la LPO pour le suivi des espèces.

Et pour l'avenir...

RTE prévoit de réaliser un état des lieux à l'échelle régionale, sur la présence de nids de cigognes sur ses supports, qui devront être déplacés à court et moyen terme. Cette étude sera remise aux services de la DREAL afin de simplifier les demandes de dérogations pour le déplacement des nids de cigognes.

Cette démarche fait suite à une réflexion sur l'anticipation des demandes de dérogation, qui sont réalisées en fonction du l'état du réseau et des obligations envers les clients.